

Municipalité



Stratégie de lutte contre
le myriophylle à épis

Proposition taxation

24 mars 2023



Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et présentation des participants;
2. Stratégie de lutte contre le myriophylle à épis au lac Chapleau par Vincent Gagné, aménagiste;
3. Règlement de taxation proposé;
4. Échéancier;
5. Périodes de questions.

3.Règlement de taxation

Proposition pour couvrir le 200 000 \$ annuel



Total des immeubles (terrain et/ou maison) ayant front sur le lac Chapleau, lac des Mauves et lac à la Truite

Secteur	Nombre immeubles
Lac Chapleau	395
Lac des Mauves	26
Lac à la Truite	135
Total	556

3. Règlement de taxation

Proposition pour couvrir le 200 000 \$ annuel



Répartition des taxes de la façon suivante:

100 000 \$ 

Taxe environnementale à l'ensemble des contribuables

100 000 \$ 

Taxe complémentaire aux propriétaires ayant un frontage sur les lacs Chapleau, des Mauves et la Truite

40 000 \$

Mauves et La Truite:
50 \$/immeuble

Chapleau:
82 \$/immeuble

60 000 \$ (lac Chapleau)

Évaluation sur l'immeuble
106 342 100\$ (évaluation totale lac Chapleau)

± 0,056 \$ / 100 \$ d'évaluation

3. Règlement de taxation

Proposition pour couvrir le 200 000 \$ annuel



Exemple de taxation	Immeubles	Lac	Tarification fixe	Montant total		
	161 (tarification)	Mauves/ Truite	50 \$	8 050 \$		
395 (tarification)	Chapleau	82 \$	32 390 \$			
			Tarification à l'évaluation			
			+/-			
Évaluation	Chapleau	0.056 \$/100\$	59 551 \$			
Projection de taxation				Évaluation	Tarification	Total facturé
200 000 \$			0.056/100 \$	112 \$	82 \$	194 \$
300 000 \$			0.056/100 \$	168 \$	82 \$	250 \$
400 000 \$			0.056/100 \$	224 \$	82 \$	306 \$
500 000 \$			0.056/100 \$	280 \$	82 \$	362 \$

5. Période de questions

Municipalité



Merci et bonne fin de soirée!



Résumé de la séance d'information publique du 24 mars 2023

À la séance d'information publique tenue le vendredi 24 mars 2023, plus de 150 personnes étaient présentes. La grande majorité des gens provenait du lac Chapleau mais il y avait aussi environ 20 personnes du lac à la Truite et environ 10 personnes du lac des Mauves. La direction générale et la direction du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité de La Minerve, de même que la plupart des élus municipaux étaient également présents. Depuis 2006, l'introduction du myriophylle à épis au lac Chapleau a été observée. Malheureusement, aucune action n'a été entreprise à ce moment-là et la plante a colonisé certaines sections de la grande partie du lac et la majorité du littoral de la baie Minervale. L'Association du lac Chapleau s'est considérablement investie depuis quelques années et cette dernière, à bout de souffle, a demandé l'aide de la Municipalité. Considérant que la plante génère une problématique liée à l'usage des embarcations sur le lac et considérant le risque de dévaluation des immeubles riverains, la Municipalité a senti le besoin de s'impliquer davantage. Bien que depuis 2018, la Municipalité ait participé aux efforts financiers et humains dans ce projet, il n'en demeure pas moins qu'une somme considérable doit être à nouveau investie si nous voulons combattre cette espèce envahissante, voilà pourquoi la Municipalité a souhaité informer ses citoyens. Selon les commentaires exprimés lors de la séance, nous comprenons que les gens sont favorables à la poursuite des démarches visant à contrôler le myriophylle à épis au lac Chapleau.

La rencontre se scindait en deux parties, soit la présentation de la stratégie de lutte contre le myriophylle à épis, préparée par la firme Fyto (la présentation complète « Stratégie de lutte contre le myriophylle à épi » peut être consultée sous l'onglet « Services », section « environnement », sous « Plantes exotiques envahissantes » du site Internet de la Municipalité). Plusieurs commentaires et questionnements ont été soulevés et répondus par la Municipalité ou le consultant. Par la suite, le deuxième objectif était de présenter une proposition de taxation et de répartition des dépenses pour les propriétaires riverains des lacs Chapleau, des Mauves et La Truite, le tout conformément au document préparé et intitulé « Stratégie myriophylle à épis, proposition taxation », lequel se retrouve sous l'onglet précité de notre site Internet, avec le document de Fyto. Les citoyens ont pu s'exprimer et échanger sur d'autres propositions de taxation. Les élus devront maintenant se pencher sur la méthode de taxation et la gestion contractuelle du mandat à octroyer pour cette lutte contre le myriophylle à épis.

Le conseil et la direction générale remercient les participants pour leur présence et leurs échanges respectueux.

